

OTR

Délivrance des documents fiscaux
Tout est rentré dans l'ordre

Lire le communiqué à la page 6

International

P.5

Gbagbo Ouattara les retrouvailles!
Un grand pas vers la réconciliation

C'est la première rencontre entre le chef de l'État et son prédécesseur depuis le retour de ce dernier le mois dernier après son acquittement des accusations de crimes contre l'humanité à la CPI. Laurent Gbagbo est arrivé au palais présidentiel hier mardi 27 juillet en fin d'après-midi...

JO Tokyo

P.4

La franco-togolaise Clarisse Agbénénou décroche l'or en judo



ENTREZ DANS LE FUTUR 5G

60Go + **KIT** = **144.500**

Valable 30jrs

Bonus 50Go compatible sur 5G, 4G et 3G. Offre valable jusqu'au 31 août 2021.

Togocom CHANGE POUR VOUS

togocom.tg

CNAP : **Le gouvernement prend note des propositions** P.3

LE LIBERAL

Ni de gauche, ni de la droite, même pas du centre.

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0533 du 28 Juillet 2021 - 250 F CFA / Pdf: 1 €



Séminaire gouvernemental :

Des objectifs à court terme fixés aux ministres P.3

Covid-19 : La plupart des nouveaux cas de décès sont des non vaccinés P.3



2 Société

Qatar 2022 éliminatoire Zone Afrique : Retrouvailles entre le Togo, le Sénégal, et le Congo dans le groupe Groupe H

Le début de la phase éliminatoire de la coupe du monde 2022 ce sera en septembre prochain, on en sait davantage sur le calendrier de cette compétition reportée à deux reprises pour des raisons liées à la crise sanitaire qui a secoué le monde entier depuis bientôt deux ans. Le Togo évoluera dans le groupe H composé du



Sénégal, de la RDC et de la Namibie.

Outre la Namibie, les Eperviers du Togo connaissent très bien les

champion d'Afrique le Sénégal est donné comme favori dans ce groupe H et livrera son premier match contre le Togo le 2 septembre prochain.

Ce sera également des retrouvailles avec le Congo, une équipe à ne pas négliger même si elle a toujours été à la portée de l'équipe togolaise.

L'on se souvient du dernier match qualificatif pour le mondial 2006 où le Togo avait battu lors de la dernière rencontre les diables rouges par 3 buts à 2 au stade Massembadeba de Brazzaville.

Entraînés désormais par Paolo DUARTE les Eperviers doivent mettre les bouchets doubles pour se tirer d'affaire dans ce groupe relativement relevé.

Fabrice

deux autres adversaires, notamment les lions de la Téranga qui gardent encore sans doute en mémoire le Mondial 2006. Le Togo avait obtenu son billet pour l'Allemagne devant le Sénégal qui pourtant était donné favori du groupe à l'époque après un mondial épique en 2002 ou l'équipe sénégalaise avait créé la surprise en atteignant les quarts de final du mondial Corée Japon. Actuellement vice-



Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication

PETCHEZI P. D. Fabrice

Comité de Rédaction

PETCHEZI Fabrice
 Alain TCHEDRE
 Prosper AWIH
 Dick MESSAN (Stagiaire)
 Cyrille SABLASSOU

Correcteur

S. Didier

Infographie

JPB

Adresse

Route du Contournement CEDEAO,
 Agoè Démakpoè, non loin des rails
 Tél: +228 90 15 87 53
 +228 22 42 83 46
 13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie

SDR

Tirage

1000 exemplaires



Pharmacies de garde à Lomé

Du 27 Juillet au 02 Août 2021

Le service informatique "Ramata Digital Service" vous offre les

☑ GARDES DES PHARMACIES du 26-Juillet-2021 AU 02-Août-2021☑

- 1- **JEANNE D'ARC** Près de Marox-Renault-Star 22 22 08 01 90 86 40 51
- 2- **ETOILES** 10 Av. Nouvelle Marche 22 21 88 47 96 27 05 05
- 3- **CRISTAL** Boulevard Houphët-Boigni 22 20 90 91 97 07 12 32
- 4- **PORT** Face Hôtel Sarakawa 22 27 61 88 70 41 54 53
- 5- **KODJOVIAKOPE** Avenue Duisbour 22 21 89 90 22 20 44 71
- 6- **ROBERTSON** 607, Avenue François MITTERAND Nyékonakpoè 22 22 28 41
- 7- **BON SECOURS** Rue du Grand Collège du Plateau - Cassablanca 70 45 76 74
- 8- **LIBERATION** Avenue Libération Prolongée 22 22 25 25 96 80 69 35
- 9- **ISIS** Avenue Jean Paul II près des rails NUKAFU Gakpoto 70 44 83 87
- 10- **YEM - BLA** 258, Av. Akéï face à la Résidence 22 26 76 51 90 88 98 72
- 11- **FRATERNITE** Hédzranawé près de la Clinique St Joseph 22 26 81 55 96 80 09 19
- 12- **CITRUS** Attiégo Carrefour DVA, Grand Contournement 70 44 59 24 96 80 09 03
- 13- **NOTRE DAME** Rte de l'Aéroport entre la foire TOGO 2000 et l'Aéroport 96 80 10 12
- 14- **APOTHEKA** Face siège Fédération Togolaise de Football, route de Keguè 22 61 57 57 70 44 33 33
- 15- **LE PROGRES** Gd contournement, face EPPL Universelle, non loin de la gendarmerie d'AHADZI-KPOTA 70 45 86 55 96 80 10 00
- 16- **MAWULE** Bè-Kpota Anc. Pharmacie du Rond Point Gakpoto 70 45 91 86
- 17- **ELI-BERACA** Route d'Adidogomé, Immeuble SIKOVIC face bureau de Poste 99 91 13 42 99 69 89 21
- 18- **LA REFERENCE** Route de Kpalimé, Adidogomé Assiyéyè, à côté du bar Madiba 96 80 09 96 70 49 96 47
- 19- **BONTE** Route de SEGBE, Wonyomé-Adidogomé station Sano 96 80 09 00 22 50 74 31
- 20- **DE LA VICTOIRE** Avédji Wéssomé. voie douane Adidogomé-carrefour Limousine (Après les rails) 70 45 74 92 99 80 14 09
- 21- **JAHNAP** A côté de l'EPP Gakli, Djidjolé-Gakli, Immeuble Favo 22 51 22 86 96 80 09 29
- 22- **GROUPE C** AGBALEPEDOGAN face Clinique la Victoire non loin de l'EPP Groupe C 99 98 20 87 92 33 49 76
- 23- **VERTE** Face Ecole du Parti Kikamé 22 25 03 26 91 98 50 17
- 24- **LUMIERE** Agbalépédogan 70 43 15 49
- 25- **ORCHIDEES** LLEO 2000 22 51 30 40 70 43 39 49
- 26- **SOLIDARITE** Rue Avdji-Vakpossito - Près de la Station Total Totsi 22 50 37 07 96 80 09 76
- 27- **ARC-EN-CIEL** Agoè-Téléssou à 50m du Carrefour Margot 70 42 50 00 90 38 08 10
- 28- **APOU ANTOINE** Boulevard Lycée Agoè-Nyivè - Agoè-Assiyéyè 70 41 36 12 96 67 59 50
- 29- **CHARITÉ** A côté du CEG d'Agoè-Nyivè 22 25 12 60 90 65 21 90
- 30- **EMMAÛS** Sur la route de Mission Tové à côté du Bar Solidarité 70 40 25 40 96 80 09 12
- 31- **ABRAHAM** Agoè-Logopé Kossigan 22 50 10 00 92 25 99 83
- 32- **DENIS** Agoè Kové, Carrefour Kpogli 93 08 46 40 70 12 35 85
- 33- **MAWUNYO** Agoè-Sogbossito, route de Mission TOVE en face de la station OANDO 70 42 34 64
- 34- **TAKOE** Avant la station CAP ESSO de Zongo côté opposé 70 45 62 17 96 80 09 77
- 35- **AGOE-NYIVE** A côté de l'Eglise Catholique d'Agoè-Nyivè 22 25 83 38 91 61 02 62
- 36- **ELEMAWUSSI** Adetikopé, Médina, Nationale N°1, avant PIA industrielle d'Adetikopé) 91 66 37 42 96 80 21 36
- 37- **ZOSSIME** Zossimé, sur la route de Sanguéra près du marché de Zossimé 99 99 80 75 70 46 26 64
- 38- **ST PHILIPPE** Sanguéra, Route Lomé Kpalimé près de la Station service OANDO 90 67 33 24 99 99 80 04
- 39- **VERSEAU** Près de la maison Bateau Baguida 22 27 34 53 92 05 23 49
- 40- **DE L'EDEN** Route d'Aného, face Cité Baguida 70 42 13 98

Service offert par Ramata Digital Service / Adresse : AGOE-SOGBOSSITO ; non loin de la station

SOMAYAF / 92 58 71 85 / Page Facebook : ramatadigitalservice

LE LIBÉRAL, c'est tous les mercredis



Séminaire gouvernemental : Des objectifs à court terme fixés aux ministres

Où en est-on avec la feuille de route 2020-2025? La réponse à cette question a été apportée en fin de week-end dernier à Kara à l'occasion d'un séminaire gouvernemental précédé d'un conseil des ministres tenu la veille en présence du chef de l'Etat Faure Gnassingbé. Ce séminaire intervient pratiquement Neuf mois après le lancement de la feuille de route. Ce fut l'occasion de faire le point sur les projets prioritaires lancés à l'occasion de la formation du gouvernement en octobre dernier.



Chaque ministre a dressé le bilan des réalisations des projets contenus dans son cahier de charges. Réussites, échecs, difficultés rencontrées tout a été passé aux peignes fins.

Il faut rappeler que la feuille de route gouvernementale 2020-2025, est un portefeuille de 42 projets et réformes prioritaires déclinés en trois axes stratégiques et 10 ambitions. Elle est élaborée autour de la vision du chef de l'Etat, celle d'un Togo en paix, d'une Nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable.

Le document touche les chantiers majeurs notamment, le renforcement de l'inclusion sociale, la création des emplois, le renforcement des structures du pays. Rappelons qu'au cours d'un séminaire tenu en octobre 2020, chaque membre du gouvernement avait pris des engagements pour la réussite des projets prévus, en signant la feuille de route.

Cette revue le week-end dernier selon un communiqué, « a permis

d'identifier les projets déjà achevés notamment la loi de programmation militaire ; la plateforme

industrielle d'Adétikopé ; le code du travail ». Le communiqué précise par ailleurs que « plus de la moitié des projets sont matures et en cours d'implémentation ». Certains projets sont encore en phase d'étude ou de recadrage.

Le Président de la République dans le but d'accélérer l'atteinte des résultats et de répondre aux points d'attention soulevés, a rappelé « l'exigence d'une mobilisation accrue des



m e m b r e s du gouvernement et des administrations ». Il les a exhortés à maintenir l'esprit collégial et de solidarité qui permettra d'avoir plus d'impact au bénéfice des populations. Il a mis en exergue la nécessité de faire mieux fonctionner les instances de pilotage à tous les

niveaux afin de répondre aux points d'attention soulevés peut-on lire dans le communiqué. Il est important de retenir qu'avant de clore le séminaire le Chef de l'Etat a fixé des objectifs à court terme à atteindre avant le prochain séminaire gouvernemental.■

PF

CNAP : Le gouvernement prend note des propositions

Ceux qui attendaient la position du gouvernement sur les différentes propositions issues du cadre national des acteurs politiques sont plus ou moins désormais situés.

Samedi dernier lors du conseil des ministres, le gouvernement a écouté une communication du Ministre d'Etat, ministre de l'administration territoriale, de la



décentralisation et du développement des territoires. Il s'agissait d'un compte rendu à l'issu duquel le gouvernement« a pris

note des propositions » après avoir félicité les différents acteurs pour «la bonne tenue des discussions ».

Pour rappel, la CNAP a été mise en place en janvier 2021 dans le but de baliser la voie à la tenue des prochaines élections régionales pour l'avancement du processus de la décentralisation au Togo. Certaines formations politiques avaient boudé les travaux.■

Fab

COVID-19 : La plupart des nouveaux cas de décès sont des non vaccinés

Le conseil des ministres qui a précédé le séminaire gouvernemental le week-end dernier a été une occasion pour le Ministre en charge de la santé de faire la situation sur la pandémie COVID-19. La communication du professeur Mijiyawa a pris en compte l'aspect épidémiologique et vaccinal. Il a constaté depuis quatre semaines une flambée de cas de COVID-19.

Les décès enregistrés concernent essentiellement les personnes âgées de plus de 50 ans non vaccinées. Le gouvernement a décidé de faire de cette tranche



d'âge une priorité dans le cadre de la campagne de vaccination.

Cette nouvelle vague de contamination selon le gouvernement est alimentée par l'apparition de probables variants plus contagieux et le relâchement

dans le respect des mesures barrières. Face à cette situation, le gouvernement préconise des mesures allant dans le sens de l'accélération de la vaccination et du renforcement du contrôle du respect

des mesures barrières édictées, notamment dans les lieux accueillant du public.

La situation du Togo au 27 juillet était de 926 cas actifs, 148 décès■



4 Actualité



Relance post-Covid :

Le Togo engrange 27,5 milliards de FCFA

Les Obligations Assimilables du Trésor (OAT) émises par le Togo sur le marché financier régional Umoa-Titres, lui ont permis de mobiliser en fin de semaine dernière 27,5 milliards de FCFA alors qu'il était à la recherche de 25 milliards de FCFA.

Les ressources engrangées devraient permettre au pays de relancer son économie durement affectée par la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Si le Trésor public togolais s'est contenté de 27,5 milliards de FCFA, l'opération elle-même a

stimulé l'appétit des investisseurs de l'UMOA qui ont souscrit les titres émis à hauteur de 86 milliards FCFA.

Ces résultats correspondent à un taux de couverture de près de 387%. Les obligations de relance, d'un nominal de 10 000 FCFA,

sont stipulées sur une maturité de 10 ans pour un taux d'intérêt fixe de 6,20%. Notons que les fonds mobilisés par le Togo sur le marché financier régional en 2021 s'élèvent globalement à 408 milliards de FCFA.

Au troisième trimestre de



l'année, le pays ouest-africain prévoit de mobiliser 110 milliards de FCFA et de rembourser 200 milliards de FCFA. ■

Projet d'Amélioration de la Résilience agricole :

Une évaluation à mi-parcours effectuée à Lomé

Une réunion d'évaluation à mi-parcours des activités du projet Amélioration de la Résilience Agricole à la Salinité par le Développement et la promotion des technologies et de Stratégies de gestion favorables aux producteurs vulnérables (RESADE) s'est tenue la semaine dernière à Lomé. Un projet cofinancé par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et la Banque Arabe pour le Développement et piloté depuis 2019 pour 4 ans par l'Institut Togolais de Recherches Agronomiques (ITRA) avec l'appui du Centre International pour l'agriculture bio saline. L'objectif est de partager avec les parties prenantes les progrès réalisés depuis le démarrage du projet.



Au Togo, comme dans la plupart des pays africains la salinité des sols est un facteur défavorable pour la production agricole. Sur le territoire national, on trouve des terres salines et sodiques le long de la lagune, du lac Togo et du fleuve Zio. Ce qui affecte considérablement la culture maraîchère abondamment pratiquée dans ces milieux. Pour limiter la salinisation des sols, améliorer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté des petits exploitants agricoles dans les zones affectées, le Togo

grâce à ses partenaires techniques et financiers, a bénéficié du projet « Amélioration de la Résilience Agricole à la Salinité par le Développement et la Promotion des Technologies et de Stratégies de Gestion favorables aux Producteurs Vulnérables (RESADE). Ce projet, initié par le Centre International pour l'Agriculture bio-saline (ICBA), est cofinancé par le FIDA et la Banque Arabe pour le Développement. Il vise à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire la

pauvreté chez les petits agriculteurs, en particulier les femmes des zones touchées par la salinité dans les pays d'Afrique subsaharienne. Après deux ans de mise en œuvre, il était quand même important pour l'ITRA d'informer le comité de suivi national des progrès réalisés et de recueillir des recommandations pour la suite du projet.

Depuis le démarrage du projet, il est à noter que les

principales activités ont porté sur une étude de la préfecture de l'Avé, la collecte des données des indicateurs de vulnérabilité, l'élaboration de la carte de salinité de la Kara et de la région centrale, la collecte de données sur la salinité des eaux dans la région maritime. Cinq variétés de riz tolérantes à la salinité ont été testées durant cette période. Il a été construit un site de bonnes pratiques agricoles à Atti-Apédokoè. Aussi, des coordonnateurs ont été formés sur la gestion des fonds.

La mise en œuvre du projet permet selon les autorités en charge de l'agriculture de relever un défi lié à la

sécurité alimentaire à travers l'étude des sols et la mise en place des techniques agricoles et qui comporte plusieurs facteurs que sont : la démographie galopante, le changement climatique, la fertilité du sol etc.

A l'issue de l'exécution de ce projet, l'on devra parvenir à améliorer la productivité agricole tout en conservant les ressources naturelles.

Notons que la réalisation de ce projet vient soutenir les efforts du Gouvernement dans la mise en place d'un système de gestion efficace des terres agricoles qui vise à promouvoir le développement de l'agriculture. ■

Roger GBESSIA

JO Tokyo :

La franco-togolaise Clarisse Agbénénou décroche l'or en judo

Après l'argent en 2016 à Rio la franco-togolaise Clarisse Agbénénou a remporté la médaille d'or hier mardi en judo 63kg.

Elle a battu en finale la slovène Tina Trtenjak, une belle revanche pour le porte étendard de la délégation française aux



Jo de Tokyo puisqu'il y a 5 ans elle s'inclinait en finale devant la même slovène. D'origine togolaise, Clarisse Agbénénou est âgée de 28 ans. ■



Gbagbo - Ouattara, les retrouvailles!

Un grand pas vers la réconciliation

Suite de la UNE

« Comment tu vas Laurent? Content de te voir », a lancé Alassane Ouattara à Laurent Gbagbo en l'accueillant sur le perron du palais présidentiel à Abidjan.

C'est l'événement que tout le monde attendait en Côte d'Ivoire : les retrouvailles entre le gagnant officiel de la présidentielle 2010, et celui qui déclare encore aujourd'hui que la victoire lui a été confisquée. Cette rencontre est considérée comme une étape essentielle au processus de réconciliation nationale, que tous les bords politiques appellent de leurs vœux.

Dix ans après la terrible crise post-électorale responsable de plus de 3 000 morts selon les Nations unies, Alassane Ouattara reçoit donc Laurent Gbagbo. Jusqu'à présent, les deux



hommes ne s'étaient parlé que discrètement au téléphone au début du mois.

La dernière fois que les deux hommes se sont vus, c'est le 25 novembre 2010 à l'occasion d'un inédit débat télévisé d'entre-deux tours, au ton courtois, ne laissant pas présager de la violente crise électorale qui allait suivre. La suite est connue : Laurent Gbagbo est arrêté en avril 2011, transféré à la Cour pénale internationale qui l'acquittera. Durant ces

dix années, aucun contact direct n'a eu lieu entre les deux hommes.

Marche vers la réconciliation

Depuis son retour triomphal le 17 juin dernier, le fondateur du FPI s'est d'abord rendu dans son village natal de Mama, s'est envolé pour Kinshasa à l'invitation de l'opposant Jean-Pierre Bemba (son voisin de cellule à la CPI), a dîné avec le président congolais Félix Tshisekedi, avant de

rendre visite à l'ancien chef d'État ivoirien Henri Konan Bédié, devenu son allié depuis les législatives de mars dernier.

La rencontre entre les deux présidents Ouattara-Gbagbo fait suite à des déclarations peu amicales issues de leurs camps respectifs ces derniers jours. Lors de la fête de Tabaski, il y a une semaine, le chef de l'État appelait à poursuivre la marche vers la réconciliation. Le lendemain, le gouvernement annonçait une entrevue prochaine avec son prédécesseur. Depuis, les deux camps sont restés discrets sur ce rendez-vous, on n'en connaît pas le format exact. Il n'est par exemple pas certain qu'il y ait un tête-à-tête entre les deux hommes.

Plusieurs dossiers possibles au menu

Côté pouvoir, on a cessé de répéter que la rentrée de l'opposant historique en Côte d'Ivoire illustre avant tout le retour d'un citoyen chez lui. Du côté des partisans de Laurent Gbagbo, on définit l'entrevue de cet après-midi de « visite de courtoisie dans une éthique républicaine ». Elle insiste sur la logique d'apaisement de l'ancien chef d'État. En somme, ces retrouvailles s'inscrivent d'abord dans une logique de fraternité africaine.

Pour l'instant, aucun détail ne filtre sur le contenu de l'entretien. Mais ce ne sont pas les sujets d'ordre politique qui manquent. Au début du mois, Laurent Gbagbo annonçait vouloir saluer les prisonniers d'opinion de tout bord politique toujours en détention. La requête, refusée par le ministre de la Justice pour raison de sécurité, pourrait être remise sur la table.

Il y a aussi la situation judiciaire de l'opposant, condamné par la justice ivoirienne durant son séjour à la CPI à vingt ans de prison dans l'affaire dite du « casse de la BCEAO ». Le président Alassane Ouattara avait déjà laissé entendre qu'une amnistie serait possible.

Et puis il y a bien sûr l'avenir politique des deux présidents. On prête au chef de l'État l'intention d'imposer un âge limite de 75 ans aux candidats à la fonction suprême, qui aurait pour effet d'éliminer de fait les deux hommes.

Les deux camps s'évertuent en tout cas à dire que cette première audience joue d'abord en faveur d'une décrispation du climat politique.

Source: RFI Afrique



Il est institué pour les commandes publiques, un quitus fiscal et une attestation de régularité fiscale. Ces actes sont exceptionnellement soumis à l'apposition d'un timbre fiscal de 500F.





COMMUNIQUE

RELATIF A LA DELIVRANCE DES DOCUMENTS FISCAUX

L'Office Togolais des Recettes informe les contribuables et ses partenaires, du rétablissement de ses services de délivrance des documents fiscaux après quelques heures de perturbations enregistrées. Ces perturbations dues à une panne technique ont également affecté le bon fonctionnement du Centre de Formalités des Entreprises dont les prestations ont effectivement repris dans la matinée de ce mardi 27 juillet 2021. L'Office Togolais des Recettes présente ses excuses à tous ses usagers pour les éventuels désagréments subis et les rassure de la fluidité de toutes ses prestations.

Fait à Lomé, le 27 juillet 2021
Le Commissaire Général

Philippe Kokou B. TCHODIE

8201

 www.otr.tg

 +228 90 99 41 01

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg



Togo/Justice :

Légère sanction contre trois trafiquants d'ivoire

Dans le cadre de la lutte pour la protection de l'environnement, le Gouvernement togolais a pris plusieurs dispositions afin de punir d'éventuels contrevenants à la loi en vigueur dans le pays. Le rôle néfaste que jouent les trafiquants des espèces en voie d'extinction a donc amené les autorités togolaises non seulement à établir des textes juridiques sanctionnant le trafic illicite des espèces protégées, mais également à ratifier plusieurs accords internationaux afin de protéger les espèces en voie d'extinction animale, végétale et marine.

Et comme si cela ne suffisait pas, les trafiquants passent toujours par tous les moyens pour faire des transactions illégales des produits dérivés des espèces en voie d'extinction. Et sans complaisance, la justice, part elle aussi en croisade contre la criminalité faunique. Mais lorsque les trafiquants sont appréhendés et que la peine n'est pas tout à fait dissuasive, cela ne peut qu'amener les trafiquants à faire du Togo, une plaque tournante du trafic illicite et illégal des espèces en voie d'extinction.

En effet, le 14 avril 2021, les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et de Blanchiment (OCRTIDB) et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo ont arrêté à Lomé trois présumés trafiquants en possession de six défenses d'éléphants. Ces trafiquants ont été mis sous mandat de dépôt le 20 avril 2021 après avoir été placés en garde à vue puis présentés au Procureur devant qui ils ont reconnu les faits qui leur ont été reprochés.

C'est ainsi que le 11 juin dernier, les nommés Boukari Alassani, Idriss Ali et Tampali Mamadou ont été condamnés à six mois de prison avec quatre mois de sursis pour détention, circulation et commercialisation illégale de produits fauniques. Une décision qui n'est pas trop



dissuasive, lorsqu'on se réfère à des sanctions juridiques liées au même cas de crime faunique comme dans d'autres pays voisins comme le Bénin. Pourtant le nouveau code pénal du Togo dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore. L'article 761 de ce code dispose : « La destruction et la commercialisation directe ou indirecte sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République est partie prenante est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code ».

L'absence ou la faible application de la loi encourage le trafic illégal d'espèces sauvages qui devient alors une alternative aux autres crimes, comme le trafic

d'armes de stupéfiants ou la traite des êtres humains. En effet, au Bénin récemment, le Tribunal de Natitingou par jugement, a condamné un trafiquant de deux défenses d'éléphants, espèces intégralement protégées, à 48 mois d'emprisonnement ferme. En plus, il devra payer une amende de 300.000f CFA et une somme de 3.000.000f CFA pour les dommages et intérêts. Par contre au Togo, pour ce même fait, avec plus de défenses d'éléphants (au total six), la justice a condamné les trafiquants à six mois de prison avec quatre mois de sursis.

En janvier dernier, toujours au Bénin, le Tribunal de Première Instance de Parakou a condamné deux trafiquants de deux défenses d'éléphants à 60 mois d'emprisonnement. Ils sont ensuite condamnés à verser une amende de 500.000f CFA et à payer la somme de 2.000.000f CFA pour dommages et intérêts. C'est la preuve que la

justice tient toujours rigueur à la « tolérance zéro » pour toute personne qui se met dans la logique de destruction du patrimoine faunique.

Au Togo, l'article 761 du nouveau code pénal est bien clair mais on constate souvent que les juges appliquent plutôt l'article 796 de ce même code : « Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter les animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de 100.000f à 500.000f CFA ou de l'une de ces deux peines ». Ce qui fait qu'on constate une ampleur de cas de crime faunique.

A Lomé, le Tribunal de Première Instance, avait condamné en janvier 2021, les nommés Bouyo Essozimna, Gagnon Kodjo, Assih Manèyassouwé, Zodogadji Grégoire et Ayavi Koffi Agossou pour commerce illégal de trois grosses défenses d'éléphant.

A titre de dommages et intérêts, ils ont été aussi condamnés à payer solidairement une somme de 5 millions de francs CFA, à la partie civile qu'est le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF). Daglo Kossi, (grand féticheur), a été relaxé, car les faits selon le juge, n'étant pas constitués à son égard. Ayavi Koffi Agossou de nationalité béninoise, a été condamné à six mois de prison dont deux mois de sursis et à payer une amende de 300.000f CFA.

Assih Manèyassouwé, lui a été condamné à six mois de prison dont trois mois de sursis et à payer une amende de 100.000f CFA et les trois autres

(Zodogadji Grégoire de nationalité béninoise, Bouyo Essozimna et Gagnon Kossi, tous de nationalité togolaise), ont été condamnés à six mois de prison dont deux mois de sursis et à payer une amende de 200.000f CFA chacun.

Signalons que les décisions dissuasives participent à la lutte contre la criminalité faunique et à la protection du patrimoine faunique pour lequel les ONG internationales dont EAGLE-Togo, ne cesse de renouveler son accompagnement technique pour redonner espoir à la survie des espèces menacées d'extinction. Si la main du juge devient lourde et qu'on applique des sanctions plus exemplaires, comme c'est le cas dans d'autres pays comme le Bénin, les trafiquants vont plusieurs fois réfléchir avant de vouloir commettre à nouveau leurs forfaits de criminalité faunique quels qu'ils soient.

Il est donc évident que lorsque les auteurs de crimes liés aux espèces sauvages courent moins de risques de se faire arrêter au Togo, ils ne peuvent refaire de ce pays aujourd'hui, un paradis pour les grands trafics des espèces sauvages protégées. Car, ils n'auront qu'une seule chose dans la tête, c'est être relativement condamnés à des peines clémentes.

Rappelons que le trafic illégal d'espèces sauvages considérées comme un atout important par beaucoup de communautés, détruit les richesses naturelles. La justice doit toujours sévir afin de dissuader d'autres éventuels criminels fauniques.

Roger GBESSIA



**ENTREZ
DANS LE FUTUR** **5G**

XIAOMI
MI 10 LITE 5G

60Go
Valable 30jrs
+
KIT
Offert
=
144 500^{FCFA}
~~299 000 F~~

Bonus 60Go compatible sur 5G, 4G et 3G.
Offre valable jusqu'au 31 août 2021.

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg
f i t

zoom <https://bit.ly/37gFGnJ>

**LES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU QUITUS FISCAL
ET DE L'ATTESTATION DE RÉGULARITÉ FISCALE À
USAGE EXCLUSIF DANS LES PROCÉDURES DE
COMMANDES PUBLIQUES**

WEBINAIRE
ID de réunion : 815 8905 7997
Code secret : 209239

Animé par
Senyo K. ADJEYI
Chef Division Immatriculation

**Mercredi
28
Juillet 2021** **16h00**

+228 90 99 41 01

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

